



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2025-376

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers**

R76-2025-08-22-00016 - Arrêté relatif à la présidence et à la composition de la commission chargée d'examiner les recours contre les refus d'autorisation d'instruction dans la famille (1 page)

Page 3

RECTORAT

R76-2025-08-22-00016

Arrêté relatif à la présidence et à la composition  
de la commission chargée d'examiner les recours  
contre les refus d'autorisation d'instruction dans  
la famille



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Division Vie Educative des Elèves, des Ecoles et des Etablissements

### Pôle d'expertise pédagogique

Division Vie Educative  
des Elèves, des Ecoles  
et des Etablissements

Montpellier, le

22 AOUT 2025

DV4E

Affaire suivie par :

Anissa Ouhada

Tél : 04 67 91 47 67

Mél: [anissa.ouhada@ac-montpellier.fr](mailto:anissa.ouhada@ac-montpellier.fr)

La rectrice de région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier  
Chancelière des universités

Rectorat De Montpellier  
31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
Cedex 2

**Vu** l'article D. 131-11-11 du code de l'éducation, créé par le décret n°2022-183 du 15 février 2022, portant présidence, composition, et modalité de nomination de ses membres, de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille ;

### ARRETÉ :

**Article 1** – La commission est présidée par Madame la rectrice ou son représentant, Monsieur Ludovic Legry, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional

**Article 2** – Sont nommés pour deux ans, membres de la commission académique :

#### Membres titulaires :

- Mme Isabelle Mercier, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale,
- Mme Isabel Perez, Inspectrice de l'éducation nationale,
- Mme Fabienne Marion, médecin de l'éducation nationale,
- Mme Isabelle Romig, conseillère technique de service social,

#### Membres suppléants :

- M. Vincent Dupayage, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional,
- Mme Corinne Grasset, Inspectrice de l'éducation nationale,
- Mme Christine Vogel, médecin de l'éducation nationale,
- Mme Geneviève Laruelle, conseillère technique de service social,

**Article 3** – Mme la secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

  
Isabelle CHAZAL